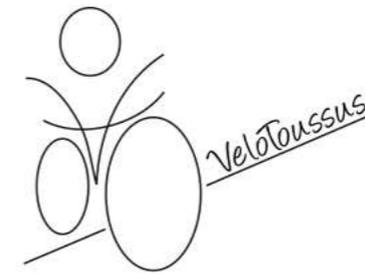


# Assemblée Générale Ordinaire

## Lundi 12 mars 2018



VeloChateaufort  
VeloVersailles  
VeloToussus  
VeloLoges  
VeloBuc

# Ordre du jour

- Rapport moral et rapport d'activité 2017, et vote
- Rapport financier, bilan 2017, et budget prévisionnel 2018 et vote
- Evolution des statuts
- Conseil d'administration, et élection
- Convergence 2018
- Pot de l'amitié

# Rapports d'activité

VeloVersailles – Elisabeth Bour – Eric Harlé

VeloLoges – Agnès Bourdonneau

VeloBuc – Daniel Dezulier

# 2017 : rétrospective



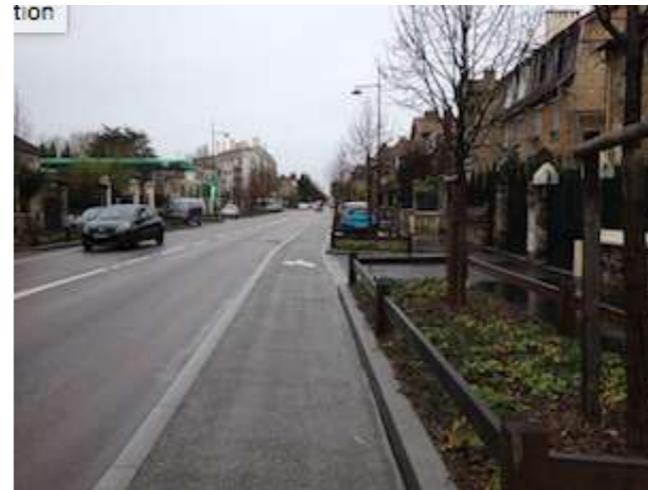
- **Aménagements** : Boulevard de la République : information des riverains avant la consultation pour éviter « blocage » de l'aménagement. Statu quo. PEM Chantiers : participation à enquête publique et à la concertation : 560 places de parking vélo confirmées, mais accès non satisfaisant.
- **Sécurité des vélos** : 12/01 participation à l'opération « cyclistes brillez », 15/10 Alternatiba et 17/10 Saint-Jean d'Hulst ( plus de 200 vélos gravés), et en mai, opération « permis vélo » pour les CM2.
- **Sorties** : 26/03 : « architectures à vélo », 23/04 : « vallée de la Bièvre », 07/05 « 4 V », 4/06 « convergence », 17/09 « Rennemoulin par la voie Royale » : plus de 100 participants ( hors convergence)



# 2018 : prospective



- **Aménagements** : Boulevard de la République : communication pour ne pas oublier l'aménagement et éviter encombrement dû au stationnement sauvage non verbalisé. PEM Chantiers : suivi du chantier et contribution au plan de circulation des environs : avenue de Sceaux, Francine et lien avec avenue de Paris.



- **Sécurité des vélos** : 12/02 participation à l'opération « cyclistes brillez », 02/06 gravage, en mai, probablement opération « permis vélo » pour les CM2. et probablement « rencontres sur zone de rencontre »
- **Sorties** : 25/03 : « architectures à vélo », 22/04 : « rejoindre Paris », 07/05 « 4 V », 3/06 « convergence », et autre sortie à prévoir à l'automne

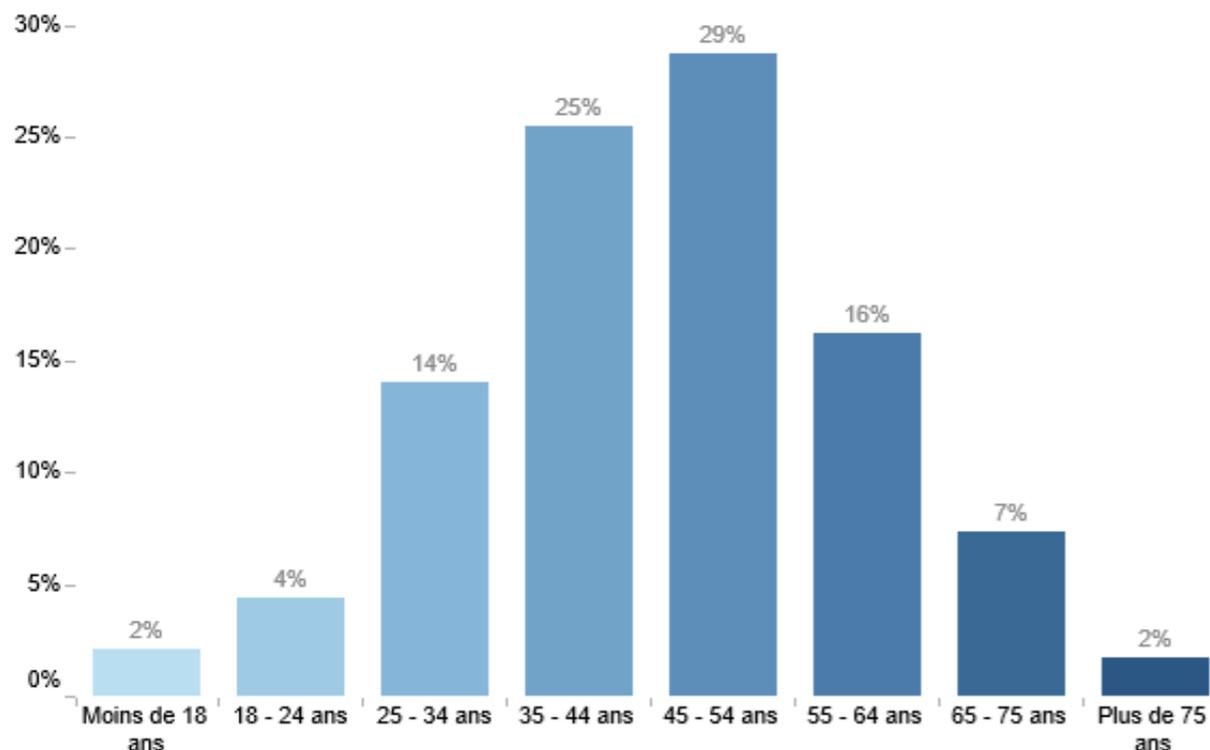


# Baromètre des villes cyclables : Premiers résultats pour Versailles

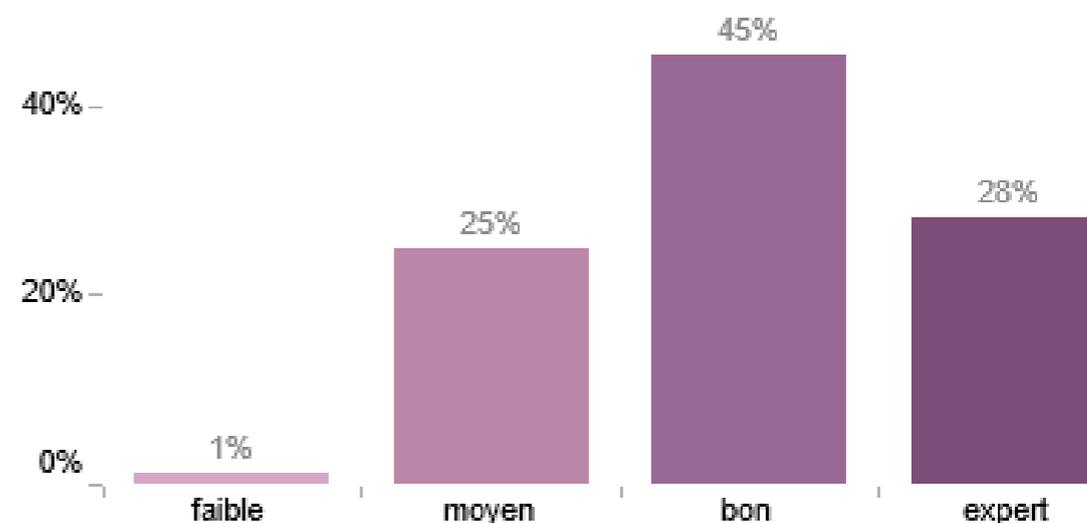
529 réponses soit 6,1 réponses pour 1000 habitants



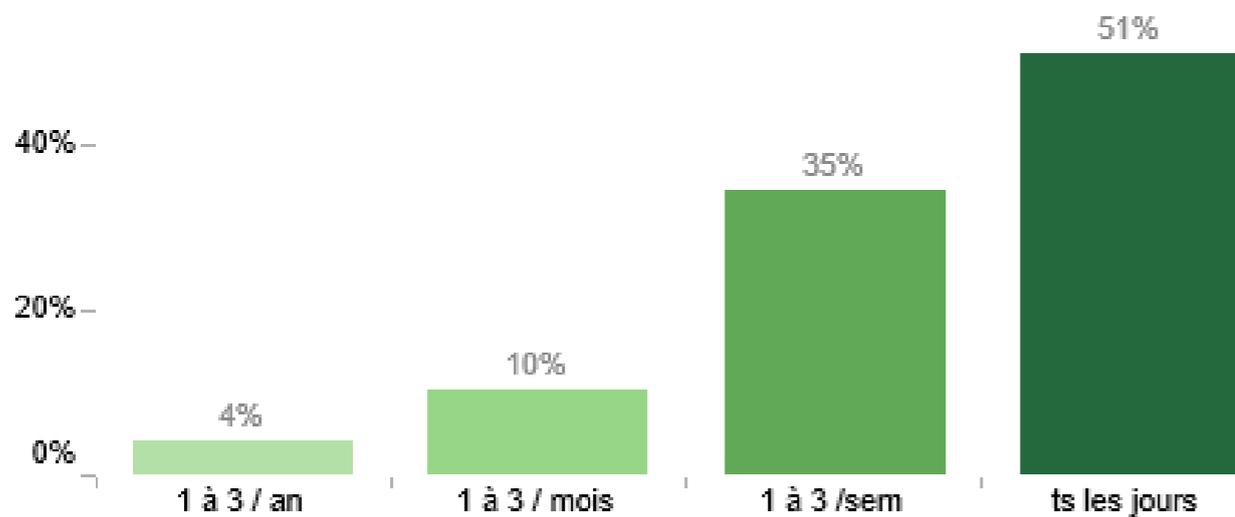
selon l'âge



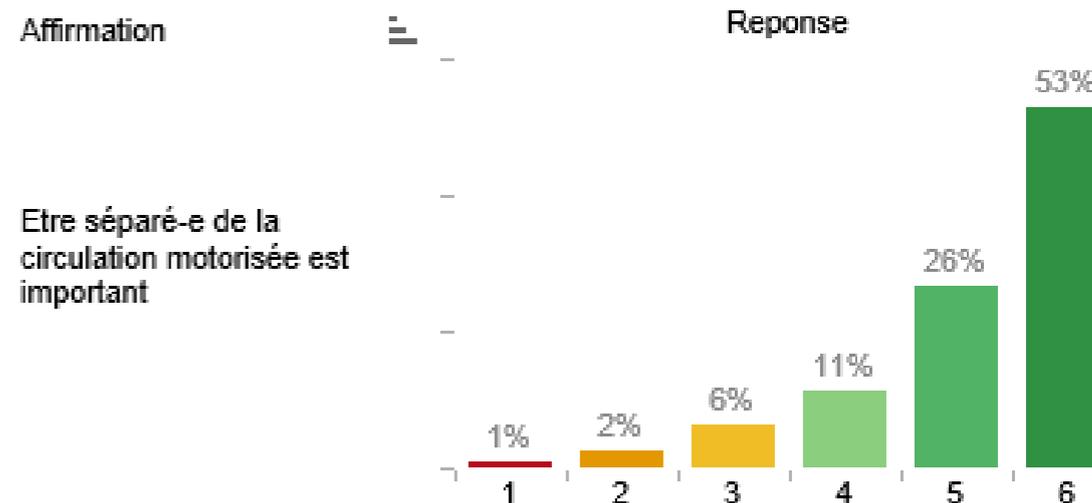
selon le niveau de pratique



selon la fréquence d'usage du vélo



Selon la tolérance au trafic

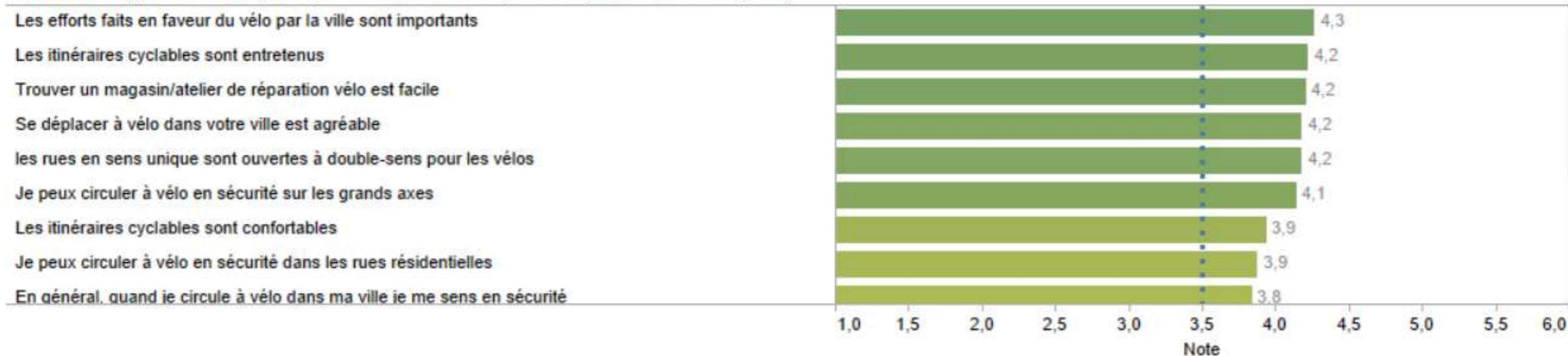


Points les plus forts : la ville s'occupe  
du vélo

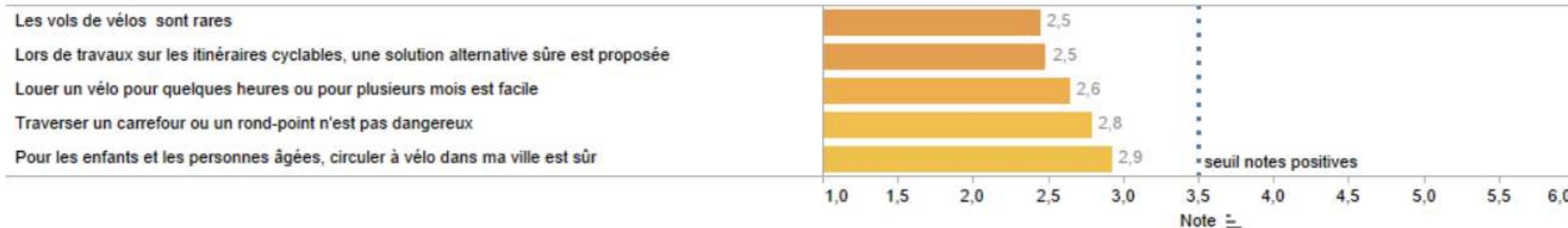
Points les plus faibles : le vol des vélos



**Points les plus forts** (note positive et meilleure que la moyenne de la Catégorie)



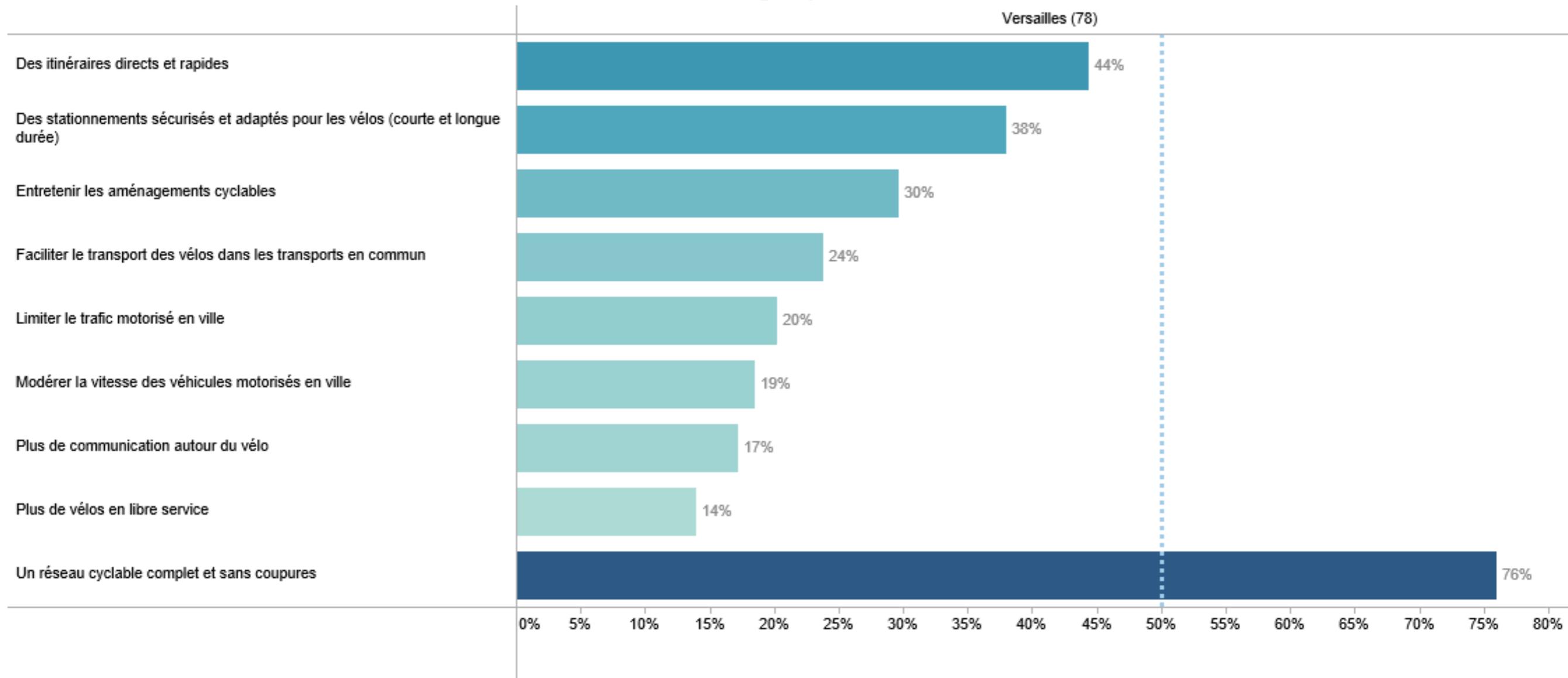
**Points faibles** (note négative)



# Préconisations des usagers pour améliorer la situation



Préconisations des usagers pour améliorer la situation



# 2017 : Rétrospective

- 24/01 : réunion publique sur la circulation
- 4/06 : Convergence – départ Place Louis Grenier
- 1/07 : Fête du village, 2ème opération marquage Bicycode  
24 vélos marqués, 65 en tout aux Loges (2015-2017)  
4 nouvelles familles adhérentes
- 9/09 : forum des associations  
7 nouvelles adhésions (en 2017, 11 nouvelles adhésions) et 18 renouvellement d'adhésion
- 17/09 : Journée des mobilités actives à Versailles,  
balade vélo pour l'inauguration de l'allée royale  
Château de Versailles-Villepreux par VGP  
Départ organisé de la place Louis Grenier.
- 15/10 : Aide sur le stand Velo-Versailles dans le village  
Alternatiba-Versailles  
Informations circulations douces et marquage de vélos
- Fin déc. : Opération vélos solidaires  
9 vélos donnés par des Logeois, remis en état  
bénévolement et remis aux enfants de 3 familles de migrants.
- Fin déc.2017 Début jan.2018 : abri vélos  
à coté abri bus Louis Blériot.  
Demande Mairie des Loges et VeloLoges à Mairie de Buc et VeloBuc  
Opérationnel le 17 janvier 2018 !



Association Piétons et Cyclistes Urbains

## Faits majeurs

Création nouveau logo,

1 gilet fluorescent donné  
par famille

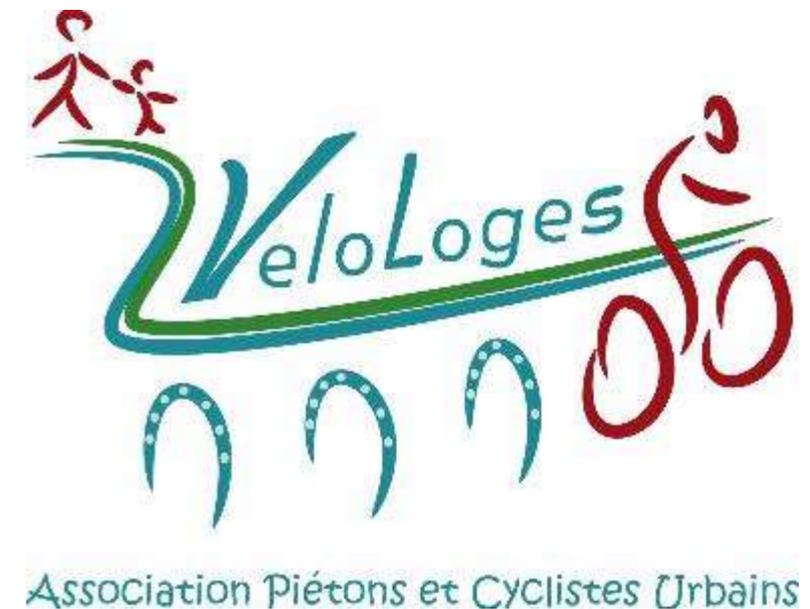
Appui à la réalisation de  
l'abri-vélo à l'arrêt de bus  
Louis Blériot

# 2018 : Perspectives

Comme tous les ans, **participation** à la convergence, au forum des associations, à la fête du village ( projet d'essai de VAE), aux manifestations des autres antennes et de VGP

Contribution à la réflexion sur la **communication** en ligne de toutes les antennes : comment l'alimenter de façon autonome?  
Création compte instagram ( bonnes pratiques et manifestations organisées)

**Au niveau communal**, aide sur le dossier du stationnement sécurisé des vélos dans le village, monter un dossier Veligo ?  
Suivi des propositions faites au groupe circulation (signalisation au sol contre-sens cyclable, chemin de la porte des Loges...)



## Demande majeure

Besoin de renfort local

En communication :  
internet, instagram...  
Interlocuteur mairie, suivi  
de dossiers rue  
Animation : opérations  
cyclistes, brillez

# VeloBuc

## Actions 2017

- Suivi de l'achèvement de la piste Buc Toussus
- Evolution de l'adhésion en ligne via HelloAsso
- Mise à jour de la carte en ligne avec calques interactifs
- Animation page Facebook page Twitter et minimales sur le site Web
- Sécurisation piste D446 avec VeloVersailles
- Assistance de VeloLoges au projet abri vélo au giratoire Jean Casale
- Apaisement de la vitesse rue Régiment Royal de Normandie et Jean Casale
- Suivi du projet d'évolution du PLU de Buc et propositions concrètes
- Demande d'intervention au département pour la piste pont Saint Martin Cerf Volant
- Ouverture du dossier piste Arcades le long de la D938

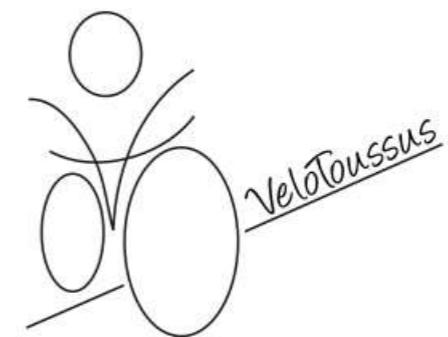
# Les projets 2018

## Projets 2018

- Evolution de l'association, évolution/création du site Web, de la messagerie
- Réorganisation du Conseil d'Administration en regard de la nouvelle organisation
- Suivi du bon avancement de la piste Cerf-Volant Chantier
- Réfection piste Pont Saint Martin
- Piste Arcades
- Aménagements piste Buc Toussus et giratoire Jean Casale
- Sécurisation piste devant GE
- Cédez le passage cycliste au feu
- Circulation des enfants à vélos vers les zones scolaires

# **Vote du rapport moral et d'activité**

# VELOBUC et antennes



RAPPORT FINANCIER  
2017

# Mode d'exercice

- Association Loi 1901
- Statut d'association d'intérêt général
- Exercice sur l'année civile
- Adhésion 5 € minimum par famille
- Déduction fiscale à partir de 10 €

# Recettes :

## bilan 2017 et prévisions 2018

Postes de recettes	2017	Prévisions 2018
Adhésions	1559	1600
Ventes *	17	20
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1576</b>	<b>1620</b>

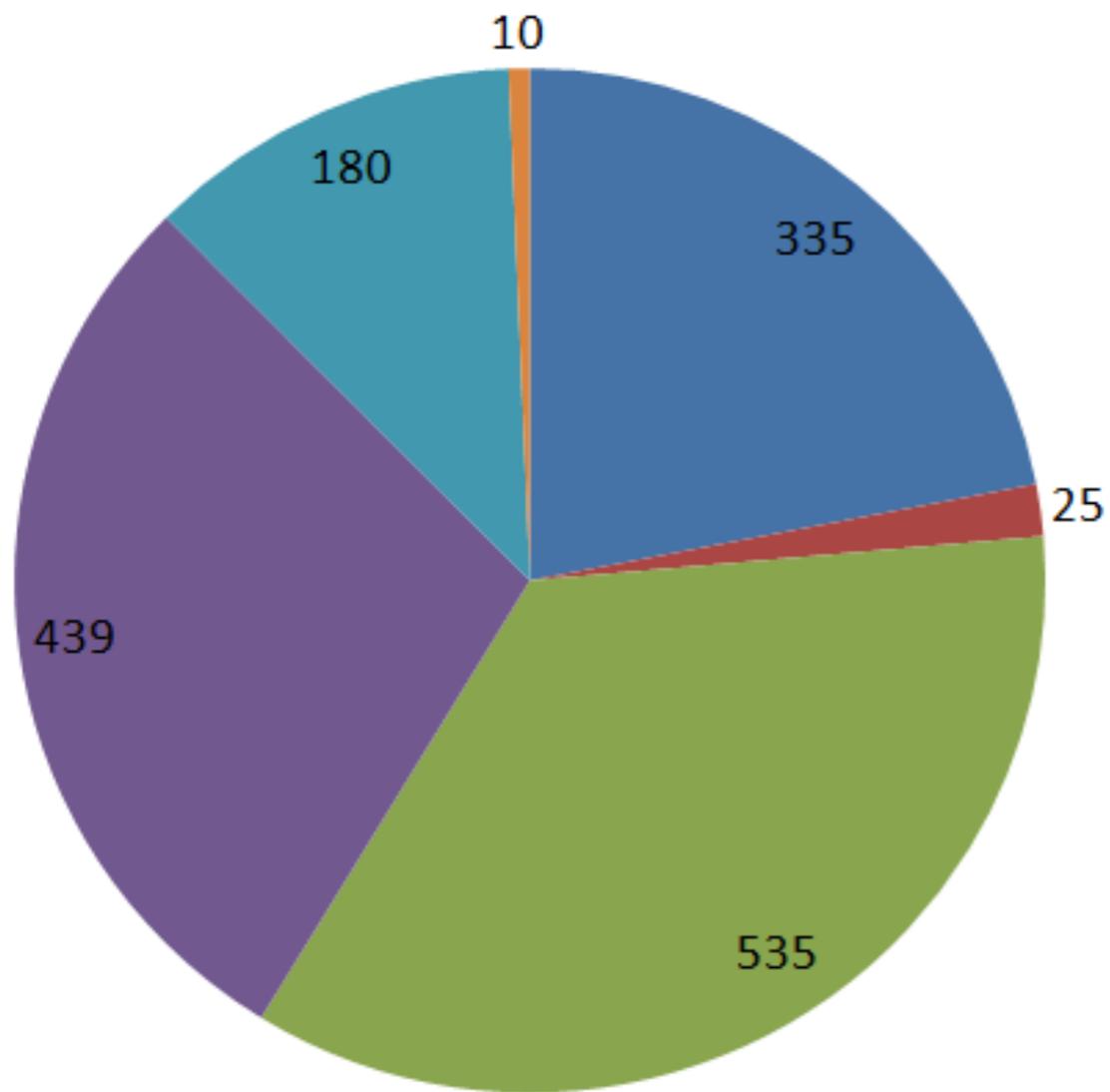
➤ Légère augmentation du nombre d'adhésions (+14%) mais baisse du montant des cotisations/dons (-29%)

- Augmentation des adhésions via HelloAsso :
- 36 adhésions en ligne sur 108 (33%)
  - 520 euros reçus en ligne sur 1549 euros (33%)

\* Ventes : sacs à dos fluos et marquages Bicycode

# Répartition par antenne

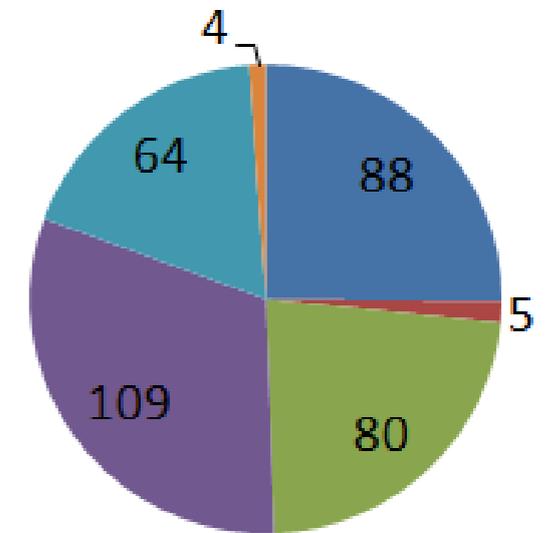
**Recettes (euros)  
2017**



**Total 1524 €**

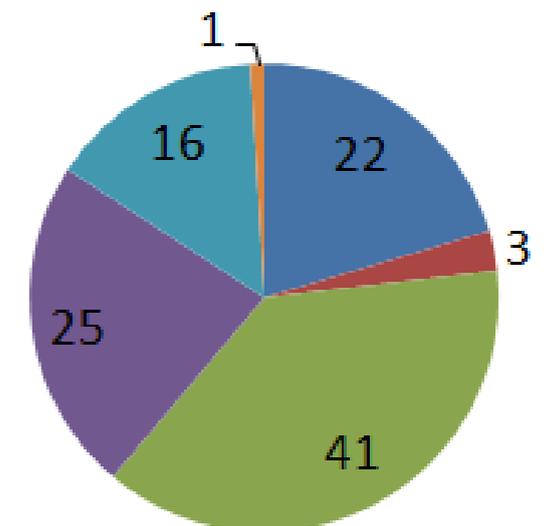
- VeloBuc (Buc et autres villes)
- VeloVersailles (Autres villes)
- VeloVersailles (Versailles/Viroflay/Le Chesnay)
- VeloLoges
- VeloToussus
- VeloChateaufort

**Nombre d'adhérents  
2017**



Total 350

**Nombre d'adhésions  
2017**



Total 108

# Dépenses :

## bilan 2017 et prévisions 2018

Postes de dépenses	2017	Prévisions 2018
Fournitures de bureau	0	50
Adhésions fédérations	292	300
Abonnements - Documents	209	100
Déplacements et congrès	0	400
Communication	1245	1200
Frais de réception	0	30
Assurance	109	110
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1855</b>	<b>2190</b>

- Actions de communication dont impression logos de toutes les antennes sur gilets fluos, banderoles et diffusion de bulletins d'information à poursuivre en 2018.
- Pour 2018 déplacements au Congrès de la FUB à Lyon
- Dépenses liées à l'évolution de l'association (nom de domaine, site web) à prévoir

# Résultats d'exploitation 2017 et prévisions 2018

	2017	Prévisions 2018
<b>Recettes</b>	<b>1576</b>	<b>1620</b>
<b>Dépenses</b>	<b>1855</b>	<b>2190</b>
<b>Solde d'exploitation</b>	<b>-279</b>	<b>-570</b>

# Bilan financier 2017 et Prévisionnel 2018

		2017	Prévisions 2018
<b>Actifs trésorerie année antérieure</b>	<b>Solde Compte courant</b>	<b>2048</b>	<b>1769</b>
	<b>Livret A</b>	<b>1670</b>	<b>1683</b>
<b>Solde d'exploitation</b>		<b>-279</b>	<b>-570</b>
<b>Bilan global</b>		<b>3439</b>	<b>2882</b>

# **Vote du rapport financier**

Un grand merci pour votre  
soutien !

Changement  
des statuts et du nom  
de VeloBuc vers VeloVGP

# Motivation du changement, principes

- Prise en compte de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc comme terrain d'intervention principal
- Augmentation du nombre de demandes en provenance du terrain et élargissement du terrain d'intervention
- Besoin d'ancrage de l'image de l'association au niveau du territoire en non plus d'une seule petite commune pour une meilleure représentativité
- Le nouveau nom de l'association évoque le territoire tout en s'affranchissant des noms de commune
- Besoin de faire apparaître l'organisation de l'association et son relais d'action par l'intermédiaires des antennes dans les statuts
- Les noms des antennes créent le lien entre les communes concernées et l'association

# VeloBuc, ses partenaires, son terrain d'intervention



Antennes

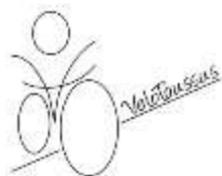
VeloVersailles



VeloLoges



VeloToussus



VeloChateaufort



# VeloVGP\*, ses partenaires, son terrain d'intervention









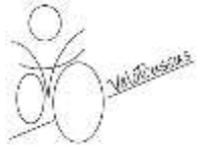



**VeloVGP\***

Antennes

- VeloBuc
- VeloChâteaufort
- VeloLoges
- VeloToussus
- VeloVersailles






\* VeloVGP = changement d'appellation de l'association pour mieux coller au territoire d'intervention, VeloBuc restera présente du BUC en tant qu'antenne de VeloVGP

**VELOBUC, ASSOCIATION PIETONS & VELOS**



**ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**  
**REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901 ET LES DECRETS D'APPLICATION**

# VELOVGP

ASSOCIATION DE PROMOTION DES MOBILITES ACTIVES DANS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
VERSAILLES GRAND PARC

---

**ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF**  
**REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901 ET LES DECRETS D'APPLICATION**

## **ARTICLE 1 - DENOMINATION :**

En 2005 a été fondée une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 le décret du 16 août 1901, ayant eu pour titre : VELOBUC, ASSOCIATION PIETONS & VELOS. Les membres fondateurs étaient : M. Alain Boutry, Mme Britta Boutry, M. Daniel Dézulier, M. Maxime Mercier, M. Daniel Nadal, Mme Susi Ried, M. Werner Ried, Mme Barbara Weber-Baurès.

Lors de l'AG du 12 mars de 2018, cette association prend le nom de

## **VELOVGP**

ASSOCIATION DE PROMOTION DES MOBILITES ACTIVES DANS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
VERSAILLES GRAND PARC

## **ARTICLE 2 - OBJET :**

Cette association a pour but de favoriser et promouvoir tous les modes de circulations douces, notamment les modes actifs de déplacement des piétons et des cyclistes (urbains, utilitaires, sportifs, loisirs, etc.), et les transports en commun à Buc (78) ainsi que dans les localités environnantes.

Elle soutient ou initie toute action, toute démarche ou toute expérience en vue de défendre les droits, les intérêts et les besoins des usagers des circulations douces.

Elle veille notamment à ce que les autorités investies créent des itinéraires piétonniers et cyclables qui soient sécurisés, directs et confortables, et qu'elles entretiennent les réseaux existants. Elle participe à la réflexion approfondie, elle propose et encourage la mise en œuvre du maillage des itinéraires.

Elle œuvre ainsi à protéger l'environnement par la promotion des déplacements propres et contribue à l'écomobilité sous toutes ses formes (professionnelle, scolaire, familiale ou autre).

Elle contribue à la santé publique en encourageant les modes actifs de déplacement qui donnent lieu à un exercice physique quotidien.

## **ARTICLE 2 - OBJET :**

- Cette association a pour but de favoriser et promouvoir tous les modes de circulations doux, notamment les modes actifs de déplacement des piétons et des cyclistes (urbains, utilitaires, sportifs, loisirs, etc.), et les transports en commun de l'agglomération Versailles Grand Parc.
- Elle soutient ou initie toute action, toute démarche ou toute expérience en vue de défendre les droits, les intérêts et les besoins des usagers des circulations douces.
- Elle veille notamment à ce que les autorités investies créent des itinéraires piétonniers et cyclables qui soient sécurisés, directs et confortables, et qu'elles entretiennent les réseaux existants. Elle participe à la réflexion approfondie, elle propose et encourage la mise en œuvre d'un maillage cohérent et continu des itinéraires.
- Elle œuvre ainsi à protéger l'environnement par la promotion des déplacements propres et contribue à l'écomobilité sous toutes ses formes (professionnelle, scolaire, familiale ou autre).
- Elle contribue à la santé publique en encourageant les modes actifs de déplacement qui constituent un exercice physique quotidien.

### **ARTICLE 8 - CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 (trois) membres au minimum, élus pour 2 (deux) années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.
  - Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, si besoin au scrutin secret, un bureau composé de : un(e) président(e) et un(e) ou plusieurs vice(s)-président(es), un(e) secrétaire et, s'il y a lieu, un(e) secrétaire adjoint(e), un(e) trésorier(e).
  - En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de l'assemblée générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.
  - Pour être éligibles au conseil d'administration, les personnes doivent remplir les conditions suivantes :
    - être membre de l'association depuis un an ;
    - être âgé de plus de 18 (dix-huit) ans ;
    - être à jour de cotisation au jour de la date limite de dépôt de candidature ;
    - avoir fait parvenir sa candidature au conseil d'administration au plus tard 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée générale.
- Les candidats au conseil d'administration sont présentés par le conseil d'administration sortant.

## **ARTICLE 8 – LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :**

- L'association agit principalement sur le territoire de Versailles Grand Parc. Elle coopère avec les entités, les associations locales, nationales ou internationales, les institutions concernées du département, de la région ou nationales. Elle agit au niveau régional et national par ses apports et contribution à l'essor des mobilités actives, en initiant ou participant à des actions de portée régionale ou nationale.
- L'association est dirigée par un conseil d'administration de 3 (trois) membres au minimum, et qui sont élus pour 2 (deux) années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. De plus l'AG pourra élire un ou plusieurs adhérents ayant un statut reconnu d'expert du domaine comme membre du CA.
- En cas de vacance de l'un de ses membres, le conseil d'administration pourvoit provisoirement à son remplacement. Il est procédé à son remplacement définitif lors de l'assemblée générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.
- Pour être éligibles au conseil d'administration, les personnes doivent remplir les conditions suivantes :
  - Être membre de l'association depuis un an ;
  - Être âgé de plus de 18 (dix-huit) ans ;
  - Être à jour de cotisation au jour de la date limite de dépôt de candidature ;
  - Avoir fait parvenir sa candidature au conseil d'administration au plus tard 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée générale.
- Les candidats au conseil d'administration sont présentés par le conseil d'administration sortant.

- L'association relaie ses actions au sein de chaque commune en s'appuyant, si nécessaire, sur une antenne locale regroupant les adhérents de l'association qui résident sur le territoire de cette commune.
- L'antenne locale porte usuellement le nom « Velo<NomDeCommune> ».
- L'antenne est animée par un délégué d'antenne qui reçoit la mission de représenter l'association auprès des autorités locales.
- Le délégué qui anime l'antenne s'engage à le faire dans l'esprit de l'association, avec concertation et en s'appuyant sur celle-ci. Il s'engage à ne pas afficher publiquement des positions différentes de celles de l'association ainsi qu'à respecter les décisions du CA.
- Chaque antenne est tenue de participer aux réunions convoquées par l'association et à rendre compte annuellement de ses activités dans un rapport adressé au CA avant l'assemblée Générale. Elle le fait soit par son délégué soit par un membre désigné.
- En cas de désaccord sur la désignation du délégué ou sur ses actions développées, le désaccord est exposé par écrit au conseil d'administration par les parties en présence afin que le conseil d'administration puisse trancher le conflit.

**Vote pour les statuts et le changement de nom**

**Merci**

# Présentation et élection du Conseil d'administration *VeloBuc et antennes* (9 personnes)

## Membres sortant/e/s à réélire (élus en 2016 pour 2 ans)

Baurès-Weber Barbara

Bourdonneau Agnès

Claude Isabelle

Dezulier Daniel

Finan Gérard

Girardin Cyril

Harlé Eric

## Candidat/e/s

Faure Armelle

Helle Julie

**Vote pour l'élection du conseil d'administration**

Un grand merci pour votre  
soutien !

# Convergence Cycliste 2018

René Pollet

Enfin...le pot de l'amitié